

## AVIS DE CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL - 2023

Par arrêté n°2022\_287 du 25 juillet 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, **un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'Agent de maîtrise territoriale** sont organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

### 49 POSTES SONT MIS AU CONCOURS

Spécialités	Nombre de postes			TOTAL POSTES
	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	09	13	-	22
Espaces naturels, espaces verts	02	07	-	09
Environnement, hygiène	02	04	01	07
Logistique et sécurité	02	03	-	05
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	02	01	-	03
Techniques de la communication et des activités artistiques	01	-	-	01
Restauration	-	01	-	01
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou classes enfantines		01		01
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>01</b>	<b>49</b>

### ORGANISATION :

Les inscriptions se feront par préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube [www.cdg10.fr](http://www.cdg10.fr). Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube ([www.cdg10.fr](http://www.cdg10.fr)) du **MARDI 6 SEPTEMBRE AU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 INCLUS**.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) **DU MARDI 6 SEPTEMBRE AU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00),**

- **soit demandés** par écrit **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube - Service CONCOURS - BP 40085 - SAINTE SAVINE - 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, **DU MARDI 6 SEPTEMBRE AU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 INCLUS (le cachet de la poste faisant foi)**. Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24x32 affranchie à 5,26 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

**AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, E-MAIL, FAX NE SERA ACCEPTEE.**

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées devront être déposés (avant 17H00) ou adressés **AU PLUS TARD LE 20 OCTOBRE 2022** (date de clôture des inscriptions) **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Période de retrait des dossiers : **DU 6 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2022 INCLUS**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **LE 20 OCTOBRE 2022 INCLUS**

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de Gestion de l'Aube.

Tout dossier déposé ou posté (cachet de la poste faisant foi) hors délai sera rejeté.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **26 JANVIER 2023**. Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autre(s) centre(s) d'examen dans un ou plusieurs des départements susmentionnés au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

La date et le lieu de l'épreuve orale d'admission seront fixés ultérieurement.

Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité, au regard des mesures prises par le Gouvernement concernant le retour à la vie normale et des conditions d'organisation des épreuves imposées par la réglementation, de modifier les dates des épreuves.

## CONDITIONS REQUISES :

Le **concours externe** est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement niveau V).

Le **concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant au 1er janvier 2021 de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Le **troisième concours** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

## AVERTISSEMENT : **LA REUSSITE AU CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT**

Fait à Sainte-Savine, le 29 juillet 2022

Le Président,  
  
**Thierry BLASCO**

